

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DAC 524 Subvention (4.500 euros) à l'amicale de Marins et Marins Anciens Combattants de Paris. (8e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 20 juin 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'amicale de Marins et Marins Anciens Combattants de Paris (8e) ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement, en date du 28 juin 2017 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 4.500 euros, dont 4.000 euros sur proposition de la mairie du 8e, est attribuée à l'amicale de Marins et Marins Anciens Combattants de Paris 3, rue de Lisbonne 75008 PARIS. 2017-06549 et 2017-06806 / 20508.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2017 comme suit :

- 500 euros sur la nature 6574, rubrique 323, ligne VF40001 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la mémoire.
- 4.000 euros sur la nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO